



Déclaration préalable du SE-Unsa des Landes
CAPD du 23 janvier 2018

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Cette année, ce sont 151 collègues landais qui participent aux permutations informatisées. Parmi eux, 138 demandent une mutation pour le département voisin des Pyrénées Atlantiques, dont 86 pour rapprochement de conjoint.

Encore une fois, il restera très difficile d'obtenir le 64 même après plusieurs années de séparation. En effet, 58 collègues totalisent plus de 4 années de séparation (voir plus de 10 ans pour un certain nombre d'entre eux), alors qu'ils n'étaient que 52 l'an dernier.

Le SE-Unsa espère néanmoins une amélioration cette année du nombre de landais qui intégreront ce département si convoité. En effet, à la suite des résultats des permutations informatisées de l'an passé (seulement 5 entrées des Landes vers les Pyrénées Atlantiques) et suite à la demande du DASEN des Pyrénées Atlantiques en septembre dernier de recourir à 20 ineat, notre organisation syndicale avait alerté Monsieur le Recteur au mois de décembre à ce sujet, en demandant à ce que les calibrages des permutations pour le 64 cette année soient revus à la hausse. Nous espérons donc que notre demande sera entendue.

De plus, face à cette situation qui se détériore davantage chaque année, il y a également urgence à ce que le Ministère réagisse et se montre enfin bienveillant envers ses agents pour qu'ils puissent concilier sereinement vie personnelle et professionnelle.

Le SE-Unsa reste attaché au droit à la mutation pour tous et continuera de militer pour que les ascendants dépendants soient enfin pris en compte dans le calcul du barème de nos collègues.

Au SE-Unsa, nous pensons aussi qu'il est impératif d'abandonner le forfait de 450 points au bout de 4 ans de séparation. Le nombre de points doit être proportionnel au nombre

d'années de séparation sans qu'une limite forfaitaire ne soit fixée. Ce n'est qu'en modifiant ce critère que localement la situation pourra s'améliorer et s'apaiser pour nos collègues.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, le SE-Unsa vous demande donc cette année encore, d'interpeler le Ministère pour qu'il prenne enfin en compte les demandes de nos collègues lors du mouvement complémentaire et que celles-ci ne soient plus ignorées sous prétexte qu'ils résident dans un département limitrophe.

Pour le SE-Unsa des Landes,

Mathilde Gaillard, Béatrice Vacher et Elodie Darzacq